



Litige parachute remboursement saut non effectué

Par **vincent**, le **27/05/2009** à **13:37**

Bonjour,

au mois d'aout 2008, j'ai souhaité effectuer un saut en parachute. J'ai donc contacté la société parachutisme89 dont j'avais trouvé le numero de téléphone sur leur site internet pour prendre RDV. Celle ci m'a demandé d'envoyer un cheque de 200 euros (la somme totale étant de 480 euros pour 2 sauts).

Mais lorsque nous nous sommes rendus sur le lieu du saut(2h de route) on nous a informé que l'avion avait un problème technique. Apres avoir attendu tout l'apres midi nous sommes repartis en nous assurant que la somme avancée allait pouvoir nous être remboursée, ce que les personnes présentes sur le site nous ont assuré. Nous avons maintenant déménagé et cela fait depuis le mois de septembre 2008 que nous essayons de récupérer ces 200 euros sans succès, tout d'abord par téléphone puis par recommandé (la personne n'est pas allé le chercher) et enfin par email. Nous avons finalement obtenu des emails attestant que la personne s'engage à nous rembourser mais ce n'est pas le cas. Que puis-je faire ? d'avance merci pour votre réponse

Vincent Coppeaux